



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Lyon, le 18 NOV. 2016

Préfecture

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau de l'urbanisme
et des affaires domaniales

Affaire suivie par : Nathalie SIMIAN-LICODIA
Tél. : 04 72 61 66.16
Courriel : nathalie.simian-licodia@rhone.gouv.fr
Fax : 04.72.61.63.43

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
Projet de mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques
sur la commune de Saint-Genis-Laval
Procès-verbal de déroulement des opérations
(article R.112-20 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

Par décision du 23 mai 2016, la commission permanente de la métropole de Lyon a approuvé les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire relatifs au projet de mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques en vue de l'organisation des enquêtes et a sollicité à leur issue la déclaration d'utilité publique des travaux et la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

Le préfet du Rhône a saisi le président du tribunal administratif de Lyon, par courrier du 20 juin 2016 en vue d'obtenir la désignation d'un commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques, d'une part préalable à la déclaration d'utilité publique et d'autre part parcellaire, relatives au projet de mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques sur la commune de Saint-Genis-Laval.

Cette demande a été reçue et enregistrée par le tribunal administratif de Lyon le 21 juin 2016.

Le 27 juin 2016, étaient désignés pour ces enquêtes publiques, par décision n° E16000166/69, Monsieur Denis SIDOT – Retraité de la fonction publique territoriale – en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard GIRIN – Ingénieur environnement en retraite – en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les dates et horaires de permanence du commissaire enquêteur en mairie de Saint-Genis-Laval ont été arrêtés avec lui le 12 juillet 2016.

Le 16 août 2016, l'arrêté d'ouverture des enquêtes conjointes a été signé par le préfet du Rhône. Il rappelle le déroulement des opérations pour ces enquêtes.

Le 19 août 2016, le commissaire enquêteur est venu en préfecture du Rhône pour recevoir un exemplaire du dossier d'enquête, un exemplaire de l'arrêté d'ouverture des enquêtes publiques, un courrier rappelant les obligations du commissaire enquêteur et pour coter et parapher le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à feuillets non mobiles, devant être mis à disposition du public en mairie de Saint-Genis-Laval.

Documents d'enquête publique :

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique élaboré par la métropole de Lyon était complet au regard des pièces exigées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le 19 août 2016, le dossier d'enquête et le registre d'enquête publique ont été adressés en mairie de Saint-Genis-Laval pour mise à disposition du public, du lundi 12 septembre 2016 au vendredi 14 octobre 2016 inclus, dates de l'enquête publique.

Publicité de l'enquête publique :

Un avis au public reprenant les informations nécessaires à la bonne information du public a été diffusé, conformément à la réglementation, dans deux journaux locaux. Les parutions ont eu lieu dans :

- Le Tout Lyon Affiches : le 3 septembre 2016 et le 17 septembre 2016,
- Le Progrès (édition du Rhône) : le 29 août 2016 et le 12 septembre 2016.

Cet avis a aussi été affiché en mairie de Saint-Genis-Laval du 2 septembre 2016 au 14 octobre 2016. Cet affichage a été attesté par le maire de Saint-Genis-Laval, au premier jour de l'affichage et au dernier jour de celui-ci.

La publicité de l'enquête a ainsi été régulièrement effectuée au regard du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique qui régit cette enquête.

Déroulement de l'enquête publique :

Le commissaire enquêteur s'est assuré de l'affichage de l'avis d'enquête publique en mairie de Saint-Genis-Laval, de l'ouverture du registre d'enquête par le maire de la commune, de la mise à disposition du public du dossier d'enquête et du registre d'enquête pendant toute la durée de celle-ci. Il a reçu le public aux jours et heures indiqués sur l'arrêté d'ouverture d'enquête et l'avis au public. Il s'est assuré de la clôture du registre par le maire de la commune en fin d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Saint-Genis-Laval :

- le lundi 12 septembre 2016 de 9h30 à 11h30
- le mercredi 21 septembre 2016 de 9h30 à 11h30
- le mardi 4 octobre 2016 de 16h30 à 18h30
- le vendredi 14 octobre 2016 de 14h30 à 17h30

Les observations du public pouvaient aussi être transmises au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Genis-Laval par courrier à son attention.

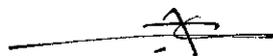
A l'issue du dernier jour d'enquête, le 14 octobre 2016, le registre d'enquête a été clos par le maire de la commune et remis au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête publique.

Le 9 novembre 2016, le commissaire enquêteur a remis ces documents en préfecture, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées sur le projet.

Fait à Lyon, le 18 NOV. 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général adjoint
Sous-Préfet de l'arrondissement de Lyon



Denis BRUEL